

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-trois du mois d'avril 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

**Année 2026
Séance du 29 avril 2026**

N° 21

**Objet : Désignation des
représentants de PAA au comité
syndical du Syndicat Mixte Asse
Bléone**

Est nommé secrétaire de séance : Sébastien LAMBLIN

Étaient présents :

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BELMONTE Sylvie, BERNARDINI Patrick, BERTORELLO Gilles, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, CARTIAUX Jacques (jusqu'au rapport n° 35), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté au rapport n°16), COURONNEL Emmanuel, COUVE Henri, DAYAN Jacques, DECROIX Hugo (exceptés aux rapports 26 et 27, absent à partir du rapport n°56), DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, ESMIOL Sildric, EYMARD Max (excepté au rapport n° 29), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie (jusqu'au rapport n° 33), GASSEND-NOIR Anne, GIACOMINO Romaric, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérald, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, LAMBLIN Sébastien, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAHLER Marie, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine (jusqu'au rapport n°56), MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge (excepté aux rapports 25 et 26), PAUL Delphine, PELESTOR Michel (jusqu'au rapport n° 36), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie (à partir du rapport n°2), PUECH Frédéric, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, RICHIER Jacques, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SEVENIER Jean, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole, TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

Étaient suppléés :

MAGAUD Marie-José est suppléé par MAYENC Christelle
MATHIEU Pierre est suppléé par JULIEN Eric
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude (à partir du rapport n°36)

Étaient représentés :

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien
BOUSSARIE Arnaud a donné pouvoir à PAUL Delphine
FLORES Sylvain a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
GARCIN Sylvie a donné pouvoir à DOMPNIER Valérie (à partir du rapport n° 34)
MENC Ghislaine a donné pouvoir à BONDIL Marc (à partir du rapport n° 57)
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à LAURENT Cathie
SARRACANIE Patricia a donné pouvoir à TROUDE Joëlle
SERENO Myriam a donné pouvoir à RICHAUD Alban

Étaient excusés :

BOURJAC Bruno, REBOUL Childéric.

Le quorum est atteint.

Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33 et L5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-294-002 en date du 21 octobre 2016 portant création et statuts de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération,

Vu les statuts de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération actuellement en vigueur (arrêté préfectoral n° 2023-353-018 du 13 décembre 2023),

Vu la délibération n°14 de Provence Alpes Agglomération en date du 14 février 2018 relative à l'exercice de la compétence GEMAPI par Provence Alpes Agglomération ;

Vu la délibération n°13 de Provence Alpes Agglomération en date du 13 février 2019 déléguant au Syndicat Mixte Asse Bléone les missions relatives aux items 1, 2, 5 et 8 de la compétence GEMAPI sur les bassins versants de l'Asse, de la Blanche, de la Bléone, du Rancure et des ravins les ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-333-012 portant modification statutaire du Syndicat Mixte Asse Bléone (SMAB) ;

Provence Alpes Agglomération est compétente en matière de GEMAPI depuis le 1er janvier 2018 et elle a décidé d'exercer cette compétence en déléguant ses missions au Syndicat Mixte Asse Bléone sur les bassins versants de l'Asse, de la Blanche et de la Bléone.

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués désignés par les membres adhérents. Les statuts actuels prévoient que ce comité est constitué de 68 délégués :

- Département des Alpes de Haute Provence – 1 délégué disposant de 3 voix
- Provence Alpes Agglomération - 19 délégués disposant chacun de 2 voix
- Durance Luberon Verdon Agglomération – 3 délégués disposant chacun de 2 voix
- Communauté de communes Alpes Provence Verdon – 2 délégués disposant chacun de 2 voix
- 43 communes membres – 1 délégué par commune disposant chacun d'une voix

Afin d'assurer la continuité de la gouvernance du Syndicat, il est proposé de procéder ce jour à la désignation des délégués de l'agglomération au conseil syndical du Syndicat Mixte Asse Bléone.

Au terme de l'article L5711-1 du CGCT et L5721-2 du CGCT, le conseil communautaire peut choisir l'un de ses membres ou tout conseiller municipal d'une commune membre pour le représenter au comité syndical.

Il est proposé :

- De désigner les délégués titulaires et suppléants représentants de PAA au Syndicat Mixte Asse Bléone.

Les candidatures présentées en séance sont :

Titulaires	Suppléants
COCHET Brigitte	THEZAN Gilles
DI BENEDETTO Julien	LOMBARD Madellys
BERTORELLO Gilles	GAUBERT CONSTANT Nicolas
BOGHOSSIAN Alex	DECROIX Hugo
CAZERES Benoit	MERCADIER Joël
FORGET Marc	COUVE Henri
ZANARTU-HAYER Italo	PORTIER Lucie
BAILLE Denis	MENA Maryline
IAVARONE Gérard	TOUSSAINT Carole
BENKIRANE Sara	CAMILLO Christine
ARNAUD David	BARDIN Chantal
FIAERT Claude	GRAVIERE Remy
GONCALVES Gilles	BAYLE Philippe
VILLALBA Patrick	FABRE Jean-Luc
FERRAND Romain	GARCIN Bernard
LAURENT Patrick	PELESTOR Michel
PONS Marc	JOLY Roger
ISNARD Brice	RUGGERI Laeticia
JOUBERT Jean-Paul	DELAROUX Lionel

En l'absence de mention dans les statuts du syndicat mixte ouvert, les nominations auront lieu en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités au scrutin au scrutin uninominal.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule candidature ayant été présentée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant.


Sont désignés pour représenter Provence Alpes Agglomération au sein du Syndicat Mixte Asse Bléone :

Titulaires	Suppléants
COCHET Brigitte	THEZAN Gilles
DI BENEDETTO Julien	LOMBARD Madellys
BERTORELLO Gilles	GAUBERT CONSTANT Nicolas
BOGHOSSIAN Alex	DECROIX Hugo
CAZERES Benoit	MERCADIER Joël
FORGET Marc	COUVE Henri
ZANARTU-HAYER Italo	PORTIER Lucie
BAILLE Denis	MENA Maryline
IAVARONE Gérard	TOUSSAINT Carole
BENKIRANE Sara	CAMILLO Christine
ARNAUD David	BARDIN Chantal
FIAERT Claude	GRAVIERE Remy
GONCALVES Gilles	BAYLE Philippe
VILLALBA Patrick	FABRE Jean-Luc
FERRAND Romain	GARCIN Bernard
LAURENT Patrick	PELESTOR Michel
PONS Marc	JOLY Roger
ISNARD Brice	RUGGERI Laeticia
JOUBERT Jean-Paul	DELAROUX Lionel

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité des suffrages exprimés pour 3 abstentions
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE : 11 MAI 2026



Le secrétaire de séance,



Sébastien LAMBLIN

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, ou par voie postale.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com